



COMPTE-RENDU SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 2 décembre 2021.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021

Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2021

Décision modificative n°2

D'inscrire les crédits nécessaires à l'équipement numérique, informatique, téléphonique ainsi qu'au raccordement du nouveau groupe scolaire et périscolaire.

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2021					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2183.143.212	Réhabilitation ancien Lycée Cressot - Matériel de bureau et informatique	60 000.00 €			
21534.143.212	Réhabilitation ancien Lycée Cressot - Réseaux d'électrification	37 000.00 €			
2111.OPNI.822	Terrains nus	-25 000.00 €			
21311.103.020	Hôtel de Ville	-7 000.00 €			
2183.OPNI.212	Matériel de bureau et informatique	-25 000.00 €			
2188.OPNI.824	Autres immobilisations corporelles	-20 000.00 €			
2313.OPNI.020	Immobilisations en cours	-20 000.00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

Avenant n°3 - Exploitation des installations Génie Climatique des bâtiments communaux de Guénange

D'accepter un avenant au marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux de la ville de Guénange.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de l'eau chaude sanitaire pour la MAPA (Maison d'Accueil pour Personnes Agées) et l'unité Alzheimer ; l'intégration des chaudières murales de la gendarmerie en P2 ; la baisse des cibles NB (Cible contractuelle. Quantité contractuelle de combustible pour le chauffage des locaux pour une rigueur climatique

moyenne exprimée en Degrés Jour Unifiés) pour 5 sites (gymnase Saint Matthieu, gymnase de la Boucle, local incendie, locaux ex. Primevères, le Local Jeunes) et l'intégration de l'ex Lycée CRESSOT en fourniture de gaz.

Titulaire du marché : ENERLOR 12 Rue de la Seille 54320 MAXEVILLE.

Avenant n°2 Lot 1 Bis - VRD Espaces Verts - Réhabilitation Lycée Joseph CRESSOT

D'accepter un avenant concernant les travaux de VRD-Espaces verts de l'opération Réhabilitation du lycée Joseph CRESSOT.

Titulaire du Marché : EUROVIA

Le présent avenant a pour objet :

- La réfection du trottoir Rue Mozart devant l'établissement scolaire

INCIDENCE SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

- Montant du marché initial : 139 018,35 € HT
- Augmenté de l'avenant n°1 (Création évacuation EP Atelier) :
6 674,53 € HT (+4,8% par rapport au montant initial)
- Augmenté de l'avenant n°2 (réfection du trottoir) : 1 732,50 € HT (+6,05% par rapport au montant initial)

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : **147 425,38 HT soit 176 910,46€ TTC**

Consultation de faible montant - Chantier nouveau groupe scolaire

D'autoriser concernant la réalisation de la pose d'une clôture autour du nouveau groupe scolaire, rue Mozart à :

- Lancer une consultation de faible montant (estimatif 40 000 €)
- Signer la commande avec la société la mieux-disante

Subvention RASED

De verser le solde soit 507€ en subvention (compte 6574) à la coopérative scolaire afin de participer à l'acquisition de matériel pédagogique.

Subvention exceptionnelle - UNC Guénange - Bertrange

De soutenir cette association en accordant une subvention exceptionnelle de 300€.

Intégration de voirie

D'intégrer des nouvelles longueurs de voirie, dans le cadre de la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement:

- Rue Lucie Aubrac : 280 m
- Boucle Eugène Pottier : 220 m
- Rue de l'Orphelinat (complément) : 166,75 m
- Rue Jean Laurain : 290 m

La voirie communale s'élève désormais à 36 616,20 m.

Aide à l'investissement des collectivités - Sollicitation Ambition Moselle 2020-2025 » - DETR 2022 dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville

- De solliciter les services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 / Dotation de Soutien à l'Investissement Local et les services du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du programme Ambition Moselle 2020-2025,
- De lancer les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses	Montant H.T. en euro	Recettes	Montant H.T. en euro
Maîtrise d'œuvre	65 000	Ville de Guénange (40%)	240 000
Travaux	510 000	DETR / DSIL 2022 (30%)	180 000
Etude préalable Bureau de contrôle	25 000	Ambition Moselle 2020-2025 (30%)	180 000
TOTAL	600 000	TOTAL	600 000

Convention Big Habitat

De signer une convention avec société Big Habitat afin de l'autoriser à aménager sur le domaine public une contre-allée qui permettra la desserte des 4 pavillons dont l'accès se fera par le boulevard du Parc.

L'intérêt de cette contre-allée, est de permettre aux futurs acquéreurs, de pouvoir accéder à leur pavillon en toute sécurité, et d'éviter ainsi plusieurs sorties directes sur le boulevard du Parc.

Cette contre-allée demeurera une voie affectée à l'usage du public.

Convention de mise à disposition à titre gratuit et précaire - SNBM

De signer une convention de mise à disposition d'un terrain à titre gratuit et précaire avec le club de voile « Société Nautique de Basse Guénange ». Le terrain est situé section 3 parcelles 57 et 58 pour une contenance d'environ 500m². Les bénévoles de l'association procéderont au défrichage du terrain en vue du stockage de bateaux et d'équipements pour la pratique de la voile.

Protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

- De participer au financement des contrats et règlements de santé labellisés (liste des contrats et règlements labellisés mentionnés sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales) auxquels ses agents choisissent de souscrire.
- D'adopter les montants bruts mensuels (en euros) de la participation comme suit :

	CNRACL isolé	CNRACL Famille	IRCANTEC Isolé	Ircantec Famille
âgé de moins de 50 ans	35,64	75,60	24,84	48,60
de 50 ans et plus	44,86	88,29	30,27	56,42

Instauration du télétravail

- D'instauration du télétravail à compter du 1er janvier 2022,
- De validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus,
- D'attester que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Organisation du temps de travail - Règlementation 1607 heures

- À compter du 1er janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels	228 jours annuels travaillés
- 104 jours de week-end (52s x 2j)	x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
- 8 jours fériés légaux	= 1 596 heures annuelles travaillées
- 25 jours de congés annuels	arrondies à 1 600 heures
= 228 jours annuels travaillés	+ 7 heures (journée de solidarité)
	= 1 607 heures annuelles travaillées

- A compter du 1er janvier 2022 les modalités d'organisation du temps de travail annuel au sein des différents services, annexées à la présente délibération, sont modifiées pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

Adhésion à la mission « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

- De signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative (1 250 € la première année et 400 € par an les années suivantes), en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- de prendre et de signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- De désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Régime indemnitaire des agents contractuels et versement d'une gratification de fin d'année aux contrats parcours emploi compétences (PEC)

D'élargir les termes de la délibération n°2021-13 du 28 janvier 2021 relative au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en ouvrant la possibilité de versement des primes aux agents contractuels de droit public dans les mêmes conditions fixées par la délibération susmentionnée.

Mise à disposition exceptionnelle de personnel et de matériel

- De mettre à disposition le personnel municipal et le matériel à une commune voisine,
- De signer une convention et un arrêté de mise à disposition,
- D'émettre les titres de recettes correspondants.

A 24 voix pour et 5 voix contre

Désaffectation et déclassement Terrain rue Commune de Paris

- De procéder à la désaffectation et au déclassement des parcelles n°426, n° 425 et n°424 de la section 3 feuillet 2 du domaine public communal et à les incorporer dans le domaine privé de la commune,
- De signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision auprès des services de Maître Justine GÉRARD-COSTELLA Notaire à Jarny.

Contrat de prestation de service - Soutien technique aux élus

De signer une convention de prestation de service avec la société APEX de Kuntzig dans le cadre de la politique de communication publique et de soutien aux compétences techniques des élus.

Le Maire,
Pierre TACCONI

